

## Edito

En 2017 et en Belgique, nos bêtes à poils, plumes, laines et soies auront, souhaitons-le encore, été épargnées par des émergences et/ou réémergences « massives » de foyers infectieux. Mais restons attentifs aux enseignements des incidents « isolés »...

Il y eu en juin un essaimage de foyers de grippe aviaire H5N8 chez des négociants et éleveurs amateurs de volailles. Bien vite circonscrit grâce à la vigilance vétérinaire sur le terrain et à la diligence des autorités et acteurs sanitaires, il faut toutefois y voir un rappel à l'ordre de maintenir l'une et l'autre, et cela quels que soient la maladie, l'espèce et le nombre d'animaux présents... L'appel à déclaration de leurs animaux aux détenteurs d'ovins et de caprins s'inscrit précisément dans cette démarche et la raison vous en est clairement expliquée en page 2 de cette édition par Jean-Paul Dubois, Directeur de la traçabilité.

Tout récemment aussi, un quatrième puis un cinquième foyer de tuberculose ont été confirmés en Flandre, dans le cadre de l'enquête épidémiologique consécutive à la constatation du premier foyer dans la province d'Anvers, fin juillet 2017. Là aussi, traçabilité et vigilance sanitaires sont la garantie de garder le contrôle de la situation... et le précieux statut indemne de la Belgique. Les microbes n'ont pas de frontières et ont même des ailes! Au nord, le 11 décembre, la grippe aviaire du type H5N6 a annoncé son retour aux Pays-Bas dans un élevage de canards. Au sud, une carte de la France, plus explicite que tout discours (voir en page 3), illustre la progression vers nos frontières d'une maladie transmise par un vecteur, la besnoitiose en l'occurrence. Cette maladie parasitaire nous inquiète à ce point que nous l'avons ajoutée, avec d'autres, à la nouvelle formule du Kit Achat 2018 (voir en page 3).

Les esprits critiques ou convaincus du risque zéro souligneront sans doute l'absence en 2017 de la fièvre catarrhale ovine dans nos contrées, pour toute réponse à nos insistants messages d'alerte et d'encouragement à la vaccination, à la veille de l'été ou lors d'épisodes géographiquement menaçants. Nous apprenons pourtant en

rédigeant ces lignes qu'un nouveau foyer de FCO a été détecté dans la Meuse, à 30 km de la frontière belge et que c'est à la seule faveur des températures non propices aux moucheron qu'aucune zone réglementée n'a été décidée chez nous. Nous continuons donc de répéter que la situation peut changer à tout moment, tant suite à l'évolution de la situation en France que suite à l'« importation » du virus en Belgique, via le commerce de bétail provenant des zones réglementées. Car le saviez-vous, dans le cadre de la procédure de vigilance accrue mise en place par l'AFSCA, la présence du virus a dernièrement été confirmée chez des animaux importés de France, dans deux exploitations wallones. Il s'agissait pourtant de bovins certifiés vaccinés. Ces exploitations ont été bloquées et les animaux « autochtones » testés et vaccinés. Les résultats furent heureusement négatifs. Nous recommandons la plus grande prudence et le recours au Kit Achat, investissement minime par rapport aux frais qu'entraîne l'introduction d'une maladie.

Autre investissement en biosécurité: la vaccination. C'est le moment! Les animaux sont rentrés et d'autres bilans sont peut-être à programmer pour mettre en ordre les statuts IBR et BVD, soit l'occasion de gagner du temps et de l'argent. Ne devez-vous pas par exemple, faire un bilan pour passer du statut IBR I2 à I3? Savez-vous qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, un bovin de statut BVD inconnu sera administrativement considéré "IPI"? Parlez-en à votre vétérinaire!

Cette édition est à l'image de notre mission d'encadrement sanitaire, elle foisonne de conseils et pistes à suivre pour aborder 2018 avec des animaux en condition la meilleure possible.

Au nom de tous les administrateurs et du personnel de l'ARSIA, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année... et une saison de travail à l'étable, la plus chaleureuse qui soit!

 Jean Detiffe,  
Président de l'Arsia

### Adaptation des conditions générales de l'asbl ARSIA

L'ARSIA a revu et adapté ses conditions générales, notamment en termes de protection des données à caractère personnel, et selon la législation en vigueur. Consultez-les sur notre site.

## Actions 2018

L'ARSIA ristournera près de 5 millions € à ses membres cotisants ARSIA\*.

Outre les interventions sur les analyses pour environ 3,5 millions €, le Conseil d'Administration a décidé des actions suivantes:

### Antibiogrammes

Gratuité pour les cotisants ARSIA\*.

Coût estimé: 30 000 €

### BVD

Intervention de 1€ accordée pour chaque analyse réalisée sur biopsie d'oreille à la naissance.

Coût estimé: 500 000 €

### Néosporose

Prise en charge totale des tests Elisa anticorps sur les bilans moyennant la signature d'une convention.

Coût estimé: 60 000 €

### Paratuberculose

Prise en charge partielle des analyses (bovin & OCC).

Coût estimé: 330 000 €

### Protocole Avortement

Prise en charge des analyses non financées par l'AFSCA.

Coût estimé: 400 000 €

### Kit Achat

Prise en charge partielle des analyses (voir détails en page 3).

Coût estimé: 70 000 €

### Kit Autopsie bovins

Intervention de 30€ par autopsie + analyses complémentaires (disponible à partir du 01/01/18 - plus d'infos dans notre numéro de janvier).

Coût estimé: 70 000 €

### Boucles électroniques

Intervention de 1€ par boucle.

Coût estimé: 520 000 €



## Diarrhée du jeune veau

### Une analyse et un antibiogramme, dès le premier veau malade

L'équipe vétérinaire de l'ARSIA vous rappelle tout l'intérêt d'une démarche diagnostique de laboratoire précoce et fondée.

**Précoce** en appelant votre vétérinaire dès le premier cas de diarrhée parmi vos jeunes veaux, avant tout traitement.

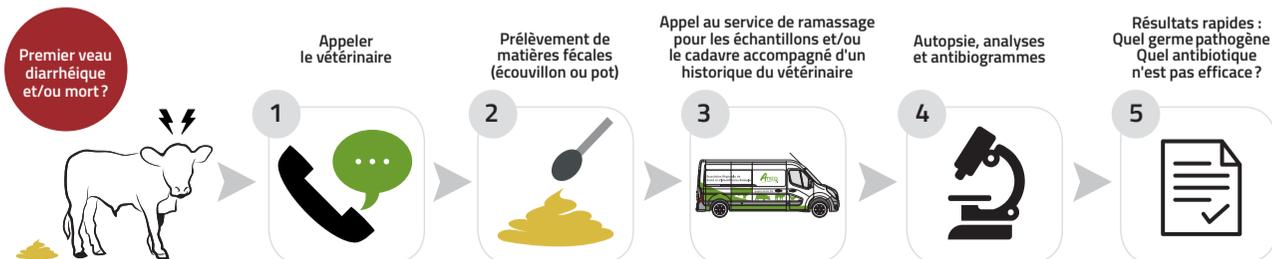
**Fondée** en confortant le diagnostic clinique du vétérinaire par un prélèvement envoyé au labo. Si une bactérie est identifiée, un antibiogramme sera ensuite être réalisé afin de tester sa sensibilité aux divers antibiotiques disponibles.

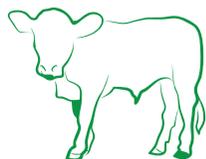
Le recours au laboratoire n'est pas un réflexe automatique. Il faut pourtant considérer cette démarche comme une mesure préventive, économique et utile. Il n'est en effet pas nécessaire par la suite de la reproduire pour chaque animal malade. En effet, lorsque la maladie se déclare et se propage, il s'agit en effet souvent du même « auteur » avec ses caractéristiques propres de pathogénicité et de résistance aux antibiotiques.

Par maladie ou système atteint (digestif, respiratoire, reproducteur,...), la réponse thérapeutique, justifiée au préalable par l'analyse et l'antibiogramme, pourra donc être répétée au cours de la saison et/ou pour un lot d'animaux, selon le cas, ce qui relève de la décision du vétérinaire. Enfin, avoir identifié le res-

pensible dès le début permet de prendre la bonne direction et de ne pas perdre du temps et de l'argent dans des traitements inefficaces et coûteux.

**Ne consommons que les antibiotiques nécessaires!**

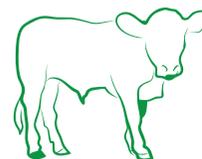




# Santé du veau

Fiche N°3

## Le colostrum : son assurance-vie



### Le colostrum, c'est...

Le premier « lait » sortant du pis de la vache juste après la mise-bas. En réalité, le colostrum n'est pas du lait : sa composition en est différente. Le colostrum est caractérisé entre autres par sa haute teneur en protéines et plus particulièrement en anticorps qui sont des agents majeurs de défense de l'organisme.

### Il est essentiel pour le jeune ruminant...

Parce que le veau naît sans défense. Les seules armes qui l'aideront à combattre les microbes présents dans son environnement sont présentes dans le colostrum. Il est donc essentiel à sa survie !



### Quelle quantité ?

Idéalement, le veau devrait consommer 10% de son poids en colostrum, ce qui correspond à une moyenne d'environ 4 litres. Et pour les distribuer, différentes écoles... soit en plusieurs repas de 1,5 - 2 litres/chacun, soit en une seule prise.

### Dans quel timing ?



Au plus tôt, c'est le mieux sous peine que les anticorps du colostrum ne soient pas assimilés.

Dans tous les cas :

- la première buvée devrait avoir lieu dans les 2h suivant la naissance.
- la quantité totale de colostrum devrait être bue dans les 12 premières heures de vie.



### Comment ?

Tétée ? Biberon ? Sonde ? Chaque méthode dispose de ses avantages et de ses inconvénients. Le choix doit être réfléchi selon la vigueur des veaux et l'état de coopération de leurs mères, comme des facilités de travail de l'éleveur.

### Et si je n'en ai pas assez ?

Comblé un manque de colostrum peut se faire différentes manières :

- alimenter avec du colostrum d'une autre mère
- recourir à une banque de colostrum « maison »
- faire appel à une banque de colostrum officielle
- utiliser un colostro-remplaceur



Plusieurs options existent présentant des niveaux de qualité cependant bien différents. Renseignez-vous donc !

### La qualité du colostrum est-elle variable ?



Oui et de nombreux facteurs sont susceptibles de l'influencer.

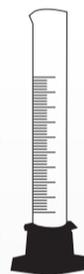
A côté de variations purement individuelles, l'âge de l'animal, son alimentation, son état de santé, la durée de la période de tarissement ou encore la mise en place d'un protocole de vaccination sont autant de facteurs susceptibles d'influencer la qualité du colostrum.

### ... et est-il possible de la contrôler ?

Oui et c'est extrêmement facile à réaliser.

Evaluer la qualité du colostrum peut se faire de manière rapide et peu coûteuse en ferme. L'usage d'un pèse-colostrum ou d'un réfractomètre (plus précis) vous renseignera sur la quantité d'anticorps présents dans le colostrum testé.

Idéalement, un litre de colostrum devrait contenir au moins 75g d'anticorps.



**Vous souhaitez approfondir le sujet ?**  
Téléchargez notre brochure sur le site [arsia.be](http://arsia.be) (onglet téléchargement / brochures)



**Vous souhaitez obtenir davantage d'informations ? Contactez-nous !**



083 23 05 15



[arsia@arsia.be](mailto:arsia@arsia.be)

# Garantir la santé de ses animaux, pour protéger l'élevage !

## Message aux éleveurs, petits et grands, de moutons et chèvres

**Faut-il le rappeler... ? Tout animal d'élevage peut être porteur ou vecteur de maladies virales ou bactériennes, susceptibles de se transmettre à ses congénères, voire à d'autres espèces ou aussi à l'espèce humaine.**

La forte contagiosité de certaines maladies induit la nécessité d'assurer le suivi régulier de la **santé** des animaux, en imposant conjointement une bonne **traçabilité** des mouvements.

Ce suivi sanitaire permet de lutter efficacement en cas d'épidémie pour éviter des **pertes économiques** au sein des élevages ou pour protéger la santé publique dans le cas de maladies zoonotiques. Un enregistrement correct des troupeaux et des mouvements d'animaux facilite les enquêtes épidémiologiques, dans le cadre de la surveillance sanitaire.

En tant qu'éleveur, **hobbyiste** ou **professionnel**, il est important de veiller à ce que vos animaux restent sains et soient correctement enregistrés, notamment au niveau de leurs contacts, **avant de les commercialiser**. Cet engagement responsable vaut autant pour les mouvements locaux que pour les échanges internationaux. Pensez-y !

Les éleveurs hobbyistes, et les « tout petits » détenteurs (même d'un seul animal) sont trop peu

sensibilisés aux risques sanitaires qu'encourent toutes les filières d'élevage en cas d'apparition d'une maladie, dès lors que leurs quelques animaux peuvent être des intermédiaires porteurs et transmetteurs de microbes. Ils se sentent d'autant moins concernés que la situation sur le front sanitaire est calme et parfaitement contrôlée, grâce aux actions de dépistage et de surveillance organisées par nos associations, chaque jour !

C'est donc là la raison principale du courrier annuel que nous envoyons traditionnellement à tous les détenteurs de moutons, de chèvres et de cervidés d'élevage, comprenant le formulaire de recensement des **animaux présents entre le 15 et le 31 décembre** (selon l'art. 22 de l'A.R. du 03/06/2007 relatif à l'identification et à l'enregistrement des ovins-caprins-cervidés).

Ce document **doit nous être retourné dûment complété, daté et signé pour le 15 janvier 2018** au plus tard. L'inventaire peut également être communiqué via Internet (CERISE).

La déclaration d'inventaire doit être renvoyée dans

les délais requis **même si vous ne possédez plus d'animaux** et avez décidé de ne plus en détenir à l'avenir. Il faut dans ce cas compléter la rubrique actant officiellement la cessation de votre « TROUPEAU » et nous renvoyer avec le même courrier les marques auriculaires inutilisées, faute de quoi vous serez redevable de la cotisation ARSIA. Soyez également attentifs aux autres informa-

tions fournies dans ce courrier, comme la tenue d'un inventaire des mouvements (naissances, départs, mortalités) et l'utilisation d'un document de circulation en cas de déplacement vers un autre troupeau ou vers l'abattoir.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez le site [www.arsia.be](http://www.arsia.be) et contactez-nous à l'adresse [sanitel.occ@arsia.be](mailto:sanitel.occ@arsia.be)

### Le « sens » du mot "troupeau"...

Les détenteurs d'un seul animal sont aussi pleinement concernés par la demande d'inventaire ! Les textes légaux relatifs à l'identification et l'enregistrement des animaux définissent le « troupeau » comme « un ensemble d'animaux qui fait partie d'une même entité géographique définie, couvrant à la fois des constructions et les prairies y attenantes ». Cet ensemble doit être compris au sens « mathématique », relevant de la théorie des ensembles fondée par les mathématiciens Cantor et Dedekind, qui ont défini aussi l'ensemble comportant un seul élément (le singleton) ainsi que l'ensemble vide, qui ne contient (momentanément) pas d'élément.

Sur base de cette analyse d'ensembles et des liens épidémiologiques potentiels entre eux, nos vétérinaires peuvent estimer le niveau potentiel de contagion !

# Kit Achat 2018: nouvelle année, nouvelle formule

Lancé par l'ARSIA en 2011 avec l'aide du Fonds sanitaire, le Kit Achat encourage les éleveurs au contrôle sanitaire de tout animal acheté. Présentation du futur Kit revu et adapté au contexte sanitaire actuel, avec deux 'nouvelles' maladies.

L'importance de tester tout animal à l'achat afin de ne pas introduire de maladies dans son élevage n'est plus à démontrer. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ARSIA proposera à tout éleveur la nouvelle version du Kit Achat avec, en plus de la détection de la **néosporose**, de la **paratuberculose** et de l'**IBR** (obligatoire désormais pour tous les troupeaux), ... la **fièvre Q**, la **leptospirose**, l'infection à *Mycoplasma bovis* et la **besnoitiose**.

*Coxiella burnetii*, agent de la fièvre Q, est vraisemblablement présent à l'état endémique en Belgique, mais n'est cependant pas à l'origine de nombreux foyers cliniques. La leptospirose est quant à elle une autre maladie en circulation parmi les bovins. Nous reviendrons ultérieurement sur ces maladies, notamment pour leur capacité de transmission à l'homme.

Focus donc dans cette édition sur les deux dernières petites « nouvelles » et leurs agents, *Mycoplasma bovis* et *Besnoitia besnoitii*.

## « Du mycoplasma dans l'air... »

À la source d'infections chroniques, persistant le plus souvent au niveau des voies respiratoires, de la sphère uro-génitale ou encore des articulations, le mycoplasme est une bactérie très résistante dans le milieu extérieur, pouvant y survivre jusqu'à plusieurs jours entre 4 et 37°C.

Associé à d'autres agents tels que virus et/ou bactéries, ce qui souvent complique son diagnostic, ce germe atteint les bovins de tous âges et de tous types de production. Fièvre, troubles respiratoires, perte d'appétit, toux, jetage, boiteries sont autant de signes d'appel pour réagir et appeler son vétérinaire. En définitive, tout cela génère une baisse de productivité, du gain quotidien moyen... et des traitements coûteux, car souvent répétés.

Parmi les **portes d'entrée et voies de dissémination dans le troupeau, l'introduction d'animaux porteurs n'est pas la moindre!** Les animaux achetés infectés peuvent en effet constituer des réservoirs pendant des mois, voire des années. Le matériel ensuite partagé (appareil de traite, distributeur automatique de lait,...), l'environnement,... sont de bons colporteurs aussi, compte tenu de la résistance du mycoplasme.

Selon une longue étude menée à l'ARSIA par Christian Quinet et son équipe, retraçant le 'passé mycoplasme' de quelques 400 élevages wallons depuis 2016 jusqu'en 2010, *Mycoplasma bovis* a effectivement circulé dans plus d'un tiers des troupeaux, et ce dans toute la Wallonie. Si sa prévalence ne semble pas avoir aug-

menté ces dernières années, des fluctuations annuelles fort importantes sont cependant observées. Nombre de praticiens vétérinaires le confirment, sur le terrain...

Les moyens de lutte sont donc multidirectionnels et tendent tous à réduire l'exposition potentielle à *M. Bovis*, à **commencer par la quarantaine et le dépistage avant l'introduction d'un bovin**. Les règles de biosécurité et d'hygiène ensuite et aussi, bien entendu.

C'est d'autant plus essentiel qu'il n'existe pas de vaccin efficace à ce jour, et qu'en termes d'antibiothérapie, tout se complique. En effet, *M. bovis* a acquis des résistances vis-à-vis de la plupart des antibiotiques testés, phénomène exceptionnel et spécifique à *M. bovis*. Parmi les hypothèses, la conséquence de la forte pression antibiotique ou d'antibiothérapie inappropriée...

« Les mycoplasmoses à *M. bovis* constituent une problématique majeure. Elles mériteraient plus d'intérêt au niveau réglementaire, y compris à l'échelle européenne et internationale », insistait Florence Tardy, spécialiste de la mycoplasme bovine lors d'une conférence donnée à l'ARSIA (ndlr: voir Arsia Infos nr 154, juin 2017). La démarche de l'ARSIA, ajoutant la recherche de cette maladie dans le panel du Kit Achat 2018 s'inscrit dans la requête de la scientifique.

## La besnoitiose... qui monte, qui monte

« L'abattage prochain de 65 vaches laitières dans les Vosges, couplé à la découverte de cas dans l'Allier ou l'Indre, a mis en lumière la progression de cette maladie parasitaire en France avec un gradient sud-nord... » pouvait on lire sur le site Internet du GDS Creuse, en juin dernier.

Voyez plutôt la carte ci-contre, illustrant le propos de manière édifiante.

Egalement appelée « anasarque des bovins », la besnoitiose est une maladie vectorielle provoquée par un parasite de la famille des coccidies, *Besnoitia besnoitii*, proche de celui de la néosporose et de la toxoplasmose. Il s'agit d'une maladie contagieuse, rendant plus malade qu'elle ne tue. Le parasite est véhiculé et inoculé de bovin en bovin par des vecteurs hématophages tels les mouches piqueuses, les moustiques et les taons.

Cette maladie a un impact économique important par son aspect débilitant (animaux maigres, saisies de carcasses, stérilité taurine). Par ailleurs, les possibilités thérapeutiques sont faibles.

## Les achats de bovins, pas assez testés, au sud comme au nord !

	Achats bovins	Kits Achat	% d'achats testés
Wallonie	110 000	17 500	16%
Flandre	225 000	34 500	15,3%

Répartition nord-sud (hors troupeaux d'engraissement)

La répartition des achats nord-sud est donc d'environ 1/3 pour la Wallonie et de 2/3 pour la Flandre. Le taux de demande de Kits Achat est équivalent de part et d'autre. Retenons surtout que **moins de 2 bovins achetés sur 10 sont testés!**

## Les signes cliniques la besnoitiose ?

Un syndrome fébrile de type grippal, suivi d'œdèmes et épaississement de la peau. Pendant 3 à 10 jours, le bovin malade est très essoufflé, fuit la lumière, a les yeux et le nez qui coulent et présente une forte fièvre (+41°C). On peut à ce stade confondre avec une grippe mais la peau devient congestionnée et est très sensible au pincement. La fièvre disparaît puis des œdèmes apparaissent pendant une à deux semaines : yeux gonflés, testicules ou mamelles enflés, peau chaude, douloureuse, démarche raide. Le parasite se développe au sein de divers tissus (muqueuses, peau...). Les œdèmes disparaissent progressivement, la peau dans les régions atteintes s'épaissit, se plisse et se "cartonne". Les poils tombent et se raréfient. Les animaux atteints présentent des difficultés pour se déplacer, s'amaigrissent. Cela entraîne la stérilité totale des taureaux, une chute de la production laitière et peut même provoquer la mort dans les cas les plus graves.

Traités en phase précoce, les animaux atteints présentent une bonne récupération clinique. Mais il est impossible de procéder à une « désinfestation » de l'animal, lequel devenu porteur devient un risque potentiel pour ses congénères.

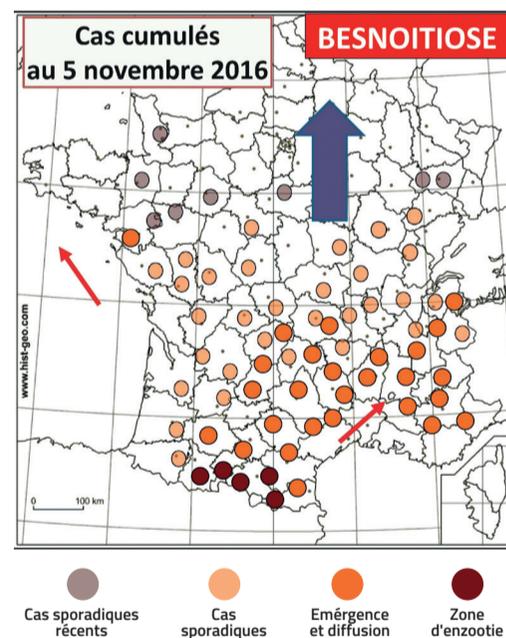
Avec la France voisine toujours plus concernée, les modifications climatiques favorables aux insectes et l'intensification du commerce international, le risque majeur en Belgique est l'importation d'animaux infectés. Cette dernière a de plus particulièrement augmenté, les croisements BBB - race française ayant pris de l'essor ces dernières années.

La prévalence actuelle en Belgique est inconnue et probablement très proche de 0%. Une première étude en 2012 menée à l'ARSIA dans le cadre d'un « GPS besnoitiose » n'avait identifié aucun cas positif en Wallonie, la laissant supposer indemne. Il faudrait tout mettre en place pour le rester!

Nous avons déjà alors évoqué le rôle premier barrage du test à l'achat, pour tous les bovins importés de

zones à risque, seul contrôle de l'importation possible de cette maladie.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, pour tout éleveur sollicitant le Kit Achat, ce test pourra donc être réalisé sur les bovins provenant de France et d'Espagne.



## La Province de Hainaut et ses agriculteurs 2018, demandez le programme !

Le député Gérald Moortgat est en charge depuis octobre 2000 de l'Agriculture à la Province de Hainaut. De l'analyse BVD à l'achat jusqu'au projet actuel des fermes de veille sanitaire (FVS), en passant par la lutte contre l'IBR, il maintient chaque année l'aide aux agriculteurs hennuyers au travers, entre autres, de l'appui financier des projets de l'ARSIA. Voici le programme 2018.

Dans le cadre du projet de fermes de veille sanitaire (FVS) soutenu par la Province durant 4 années, les résultats nous ont permis de démontrer l'apport d'un tel suivi pour le secteur. Bien que certaines difficultés aient été rencontrées, le principe fonctionne bel et bien. Parmi les infor-

mations recueillies les plus intéressantes, rappelez-nous des investigations précoces dans 2 fermes participantes puis dans d'autres fermes de la province qui ont permis de repérer rapidement l'émergence de nouveaux sérogroupes (familles) responsables de la leptospirose bovine

en Wallonie. Ensuite, en avril 2016, des anticorps dirigés contre le virus de Schmallenberg ont été retrouvés dans un élevage participant, chez 2 veaux nouveau-nés en bonne santé. Signes du passage du virus, ils nous alertaient de la présence de la maladie en Belgique, après 3 ans

de silence. Enfin, cette année, le projet a permis une surveillance renforcée de la maladie de la langue bleue et de Schmallenberg ainsi qu'une évaluation de l'ostertagiose, maladie parasitaire gastro-intestinale responsable de pertes économiques importantes en élevage bovin.



Afin de permettre un suivi optimal des maladies, il serait toutefois nécessaire d'étendre le projet FVS aux territoires voisins. Le nombre limité de fermes participantes ne permet en effet pas toujours d'extrapoler les résultats aux autres fermes. Malgré les bons résultats engrangés, les provinces voisines ne souhaitent pas intégrer le projet.

Le souhait du député hennuyer est quant à lui de désormais faire bénéficier le plus grand nombre d'éleveurs de sa province des plans de suivi et vigilance sanitaire, tels qu'ils ont été éprouvés... et approuvés au sein des FVS.

La veille sanitaire en Hainaut ouvre donc grand la porte à d'autres projets, d'autant plus riches pour leur intérêt sanitaire et économique!

## Des subsides, pour prévenir la maladie

### Kit à l'achat

Parmi les pathologies recherchées en 2018 (voir page 3) figurent la paratuberculose et l'infection à *Mycoplasma bovis*, pour lesquelles la recherche prévue dans le kit achat cible les an-

ticorps produits contre les germes pathogènes. Si un résultat positif signifie bien que l'animal testé a été exposé à la maladie, un résultat négatif apporte lui une garantie partielle. En effet, dans certains cas, l'animal ne produit pas d'anticorps bien qu'il soit infecté. D'autres examens (PCR), identifiant directement le germe lui-même, réalisés soit sur écouvillon pour *Mycoplasma bovis*, soit sur matières fécales pour la paratuberculose, permettent de compléter les garanties apportées. Ces tests sont actuellement rarement demandés, car plus coûteux. Soucieuse d'augmenter les chances de détection de ces deux maladies et de soutenir les éleveurs hennuyers dans leur démarche volontaire de prévention, la Province financera 34,03€ par test PCR réalisé.

### Photo sérologique du troupeau

Les maladies du bétail sont parfois insidieuses, y circulant sans bruit, sans symptôme observable... si ce n'est en fin de « compte(s) » une perte de production pour l'animal atteint et par conséquent, une perte économique. L'ARSIA proposera à 90 éleveurs un sondage, financé

par la Province, sous forme de « photo » via des prélèvements de sang, afin de repérer la circulation éventuelle de 2 maladies. Celles-ci seront déterminées sur base des conditions et des risques sanitaires du moment.

### Suivi sur lait de tank

Le lait de tank est un outil avantageusement utilisé lors d'enquêtes épidémiologiques. Ce prélèvement, facile à réaliser, permet d'évaluer l'exposition du troupeau à un germe pathogène au moyen d'une seule analyse. S'il ne permet pas de juger directement du caractère actif de la maladie, il permet d'investiguer facilement et à faible coût un grand nombre de troupeaux laitiers dans une région définie. Un échantillon de lait de tank sera prélevé dans 980 fermes laitières du territoire hennuyer. Les analyses se feront à partir des échantillons collectés dans le cadre du contrôle de la brucellose réalisé 2 fois par an à l'ARSIA sur l'ensemble des troupeaux laitiers wallons.

Le suivi d'un grand nombre d'élevages répartis sur l'ensemble de la province tient compte des éventuelles particularités géographiques et

constituera dès lors un point de repère pour chaque éleveur hennuyer. La maladie recherchée sera également définie sur base des conditions et des risques sanitaires du moment.

## Un éleveur informé en vaut deux

A la demande des éleveurs, des rencontres, séances d'information et visites d'exploitation seront planifiées au cours de l'hiver à venir en province de Hainaut. S'y intégrera le projet « Altibiotique » lancé par l'ARSIA en février 2017, qui a pour clair objectif d'accompagner le secteur de l'élevage dans sa démarche de réduction de consommation des antibiotiques en abordant avec les éleveurs de très nombreuses thématiques. Citons par exemple l'alimentation, la gestion du colostrum, l'application de protocole de nettoyage et désinfection, la maîtrise des paramètres d'ambiance du bâtiment (ventilation, hygrométrie, ...), la gestion sanitaire des achats, ... et tout autre thème dont les éleveurs hennuyers seront demandeurs. La Province de Hainaut apportera son soutien logistique à l'organisation de ces échanges.

# Quand la paratuberculose est là... contrôler et lutter!

## Le plan de contrôle

Le plan de contrôle de la paratuberculose (PTU), né de la volonté conjointe de l'industrie laitière et des organisations agricoles (FWA, ABS, Boerenbond), propose au producteur d'évaluer le risque de présence du bacille dans le lait et le cas échéant, de réduire le niveau de contamination du lait livré en laiterie. Ce plan n'a donc PAS pour objectif d'assainir les troupeaux infectés. Le dépistage est réalisé au moyen d'un test ELISA sur le sang ou le lait, obligatoirement pour la spéculation laitière avec la possibilité d'ajouter le cheptel viandeux.

Le statut « excréteur » ou non des animaux détectés positifs peut être ensuite établi via un test PCR sur matières fécales. Sur base des résultats d'analyse, les troupeaux sont classés en 3 niveaux selon le pourcentage d'animaux positifs et leur réforme si nécessaire.

- **Niveau A :** risque de contamination du lait de tank faible
- **Niveau B :** risque de contamination du lait de tank modéré
- **Niveau C :** risque avéré de contamination du lait de tank

## A droit aux aides, tout détenteur qui...

1. dispose d'un quota laitier,
2. s'engage à tester au moins tous les bovins laitiers de son troupeau (âgés de plus de 30 mois) tous les ans ou les deux ans, selon le niveau attribué,
3. s'engage à réformer tous les animaux potentiellement ou confirmés excréteurs dans les délais impartis.

## Coût

4,23€ HTVA /test ELISA pour les membres cotisants à ARSIA+ (7,51€ pour les non cotisants).

Les frais de prélèvement sont à charge de l'éleveur.

Par animal testé, une ristourne de 1,70€ est octroyée par le Fonds de santé, déduite automatiquement sur la facture.

40,59€ HTVA/test PCR pour les membres cotisants ARSIA+, lesquels bénéficient d'une ristourne importante en cas d'inscription aussi au plan de lutte ARSIA (voir ci-contre).

## Le plan de lutte

Proposé à tous les éleveurs wallons cotisant à ARSIA+, le plan de lutte vise l'assainissement des cheptels infectés et nécessite un dépistage complet et intensif, la mise en place de mesures sanitaires et le testage obligatoire des animaux achetés.

Le dépistage est réalisé par un contrôle sur le sang ou le lait (ELISA) ET sur les matières fécales au moyen du test PCR de TOUS les bovins de plus de 24 mois.

En collaboration avec le vétérinaire d'exploitation, une visite du vétérinaire conseil de l'ARSIA est programmée une fois par an, afin de réaliser un audit du troupeau. A cette occasion, les conseils individualisés et adaptés quant aux mesures de lutte à mettre en place, sont apportés à l'éleveur.

## Coût

8.50€ HTVA/test PCR, tarif préférentiel, pour tout détenteur cotisant ARSIA+ dès le moment où il est inscrit au plan de lutte PTU.

## Pour s'inscrire au(x) plan(s)

Renvoyer le(s) contrat(s) du/des plan(s) de contrôle/de lutte (disponibles sur notre site) par courrier, fax ou Email à l'ARSIA, qui assurera le suivi du dossier.

- Email : paratub@arsia.be
- Tél. : 083 / 23 05 15
- Fax : 04 / 239 95 11



## La nouvelle garantie « Troupeau A+ »

L'achat d'un bovin infecté ou la distribution de colostrum contaminé ouvrent grand les portes à la paratuberculose dans un troupeau!

Quand l'achat de bovins de remplacement ou de colostrum s'impose, l'idéal est par conséquent de se fournir exclusivement dans des cheptels indemnes de la maladie.

Cette qualification sanitaire n'existe pas encore... Mais on s'en approche!

L'ARSIA propose en effet la qualification « A+ » pour les troupeaux wallons apportant des garanties très élevées. La liste de ces troupeaux déjà qualifiés A+ est disponible sur notre site [www.arsia.be](http://www.arsia.be)

La garantie porte exclusivement sur les bovins nés dans le trou-

peau et, selon la partie du cheptel analysée, peut porter sur l'ensemble du troupeau ou uniquement sur la partie laitière.

## Attribution de la « qualification A+ »

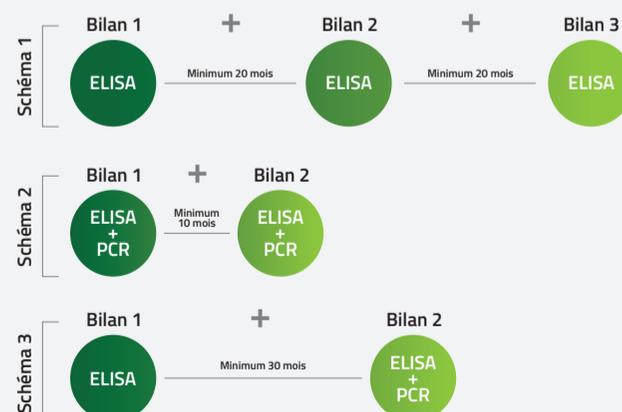
La qualification A+ peut être acquise différemment selon les analyses réalisées lors des bilans paratuberculose et des délais entre eux (voir figure 1). Les résultats de ces derniers doivent bien évidemment tous être négatifs.

De plus, aucun résultat positif ne doit avoir été enregistré lors d'éventuels autres analyses réalisées.

## Infos ?

Dr vét. Emmanuelle de Marchin  
Email : paratub@arsia.be  
Tél. : 083/ 23 05 15

## Les différents schémas possibles pour obtenir le statut A1



**Exceptionnellement, nos bureaux et services seront inaccessibles le vendredi 5 janvier 2018 à partir de 12h. Merci de votre compréhension.**

